

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de la commune de Montmurat, sous la présidence de Monsieur Michel LATAPIE, 1^{er} adjoint.

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Présents : Mesdames FAU-RATTIER Sylvie, IMBERT Valérie, TEISSEDRE Sandrine, Messieurs BOUTARIC Bernard, CAHORS Denis, LAVAURS Sébastien, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

Absent excusés : Madame MASCOU Armelle, Messieurs DOMERGUE Gilbert et LEVEAU Daniel

Absents : Monsieur COUTTIN Pierre

Secrétaire de séance : Sandrine TEISSEDRE

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2020
- 2- Voirie : Attribution du marché, choix de l'entreprise
- 3- Questions diverses

Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2020

Après lecture le Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Voirie : Attribution du marché, choix de l'entreprise

Monsieur Michel LATAPIE rappelle à l'assemblée que la consultation des entreprises pour le marché de voirie 2020 a été clôturée le 14 août 2020. Trois entreprises ont répondu :

- | | |
|-------------------------------|-----------------|
| - COLAS pour un montant de | 83 845.20 € TTC |
| - EATP pour un montant de | 76 497.60 € TTC |
| - ETPL & V pour un montant de | 64 895.40 € TTC |

La commission d'appel d'offres dans sa séance du 19 août 2020 a décidé de lancer une négociation. Deux entreprises ont répondu :

- | | |
|----------------------------|-----------------|
| - COLAS pour un montant de | 82 057.20 € TTC |
| - EATP pour un montant de | 68 162.10 € TTC |

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** le marché programme de voirie 2020 à l'entreprise EATP pour un montant de 56 801.75 € HT, soit 68 162.10 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le marché correspondant

Questions diverses

Monsieur Michel LATAPIE présente au Conseil le devis l'entreprise Bois et Paysages pour la plantation des haies et de réalisation des noues au Hameau de Rozier. Le montant du devis s'élève à 8 312.00€ HT, soit 9 974.40 € TTC comprenant la plantation d'une haie de jeunes plants tous les 1 mètres linéaires avec garantie de reprise, le paillage bois vrac ou variante toile biodégradable et la réalisation des noues.

M. LATAPIE explique que le programme TECPV dans lequel s'inscrit la réalisation du Verger conservatoire est repoussé au 31 décembre 2020. De ce fait, Monsieur Latapie propose de faire établir un devis pour une pompe de relevage.

Madame Sylvie FAU explique que le Conseil Départemental souhaite qualifier et mettre en tourisme des itinéraires cyclables par le biais d'un Label National Accueil Vélo. Pour débiter cette démarche, le Conseil départemental a choisi la Véloroute 74 ou Grande Traversée du Volcan à Vélo inscrite au schéma national des vélo routes et voies vertes. La commune de Montmurat étant située à moins de 5 km de cet itinéraire pourrait prétendre à être labellisée. Mme Fau précise que la cotisation au Label de 200 euros (valable 3 ans) est entièrement prise en charge par le Conseil départemental jusqu'au 31 décembre 2020. Après discussion le Conseil Municipal décide de contacter le Conseil départemental afin de savoir quelles sont les conditions pour être labellisée.

La séance est levée à 20h00.

Michel LATAPIE

Bernard BOUTARIC

Sylvie FAU-RATTIER

Valérie IMBERT

Sébastien LAVAURS

Denis CAHORS

Sandrine TEISSEDE